



OFFICE NATIONAL
DE L'ASSAINISSEMENT
DU SÉNÉGAL

BILAN DES OMD SUR L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET PERSPECTIVES DES ODD SUR L'ASSAINISSEMENT GLOBAL



1. Rappels des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

- Augmentation du taux d'accès de 56.7% à 78% en 2015 ;
- Augmentation du taux de traitement de 19% à 61% en 2015 ;
- Augmentation du taux de dépollution de 13% à 44% en 2015.

Pour l'atteinte de ces objectifs, les réalisations prévues par ce programme concernaient la construction de :

- 92 400 branchements à l'égout ;
- 801 km mètre linéaire d'extension de réseau ;
- 135 300 d'ouvrages d'assainissement individuels ;
- 160 édicules publics ;
- 94.242 m³/joures seront épurées. 92 400 branchements à l'égout.

2. Situation de l'assainissement urbain en 2015 et 2017 et niveau d'atteinte des OMD

- Résultats des OMD : En milieu urbain, le bilan décennal des opérations se présente comme suit :

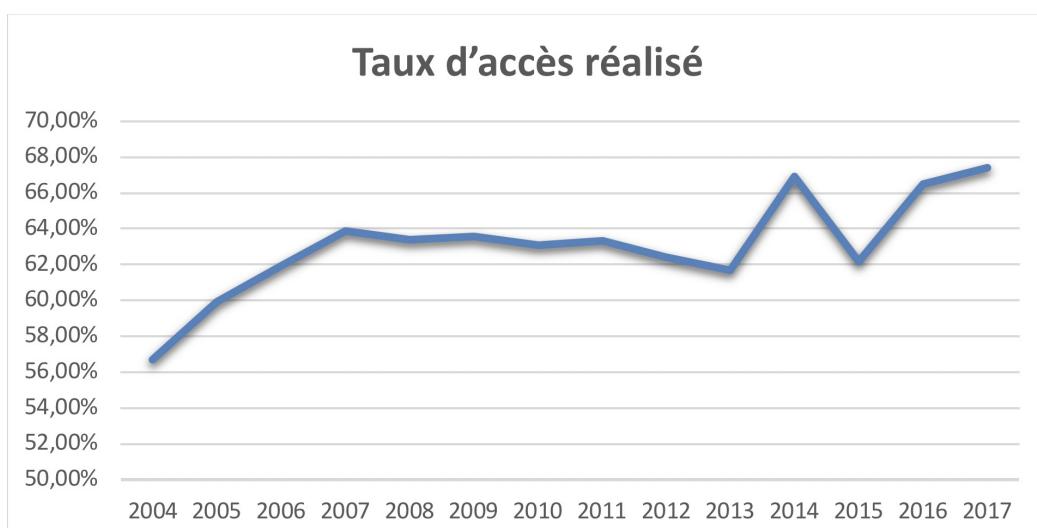
En matière d'assainissement collectif :

- 676km de réseau d'eaux usées (E.U) sont réalisés sur un objectif de 801, soit 78% ;
- Les capacités de traitement se situent à 10920m³/jr sur un objectif de 94.242, soit 12% ;
- 56 454 branchements sont réalisés sur un objectif de 92400, soit 61%.

En matière d'assainissement autonome :

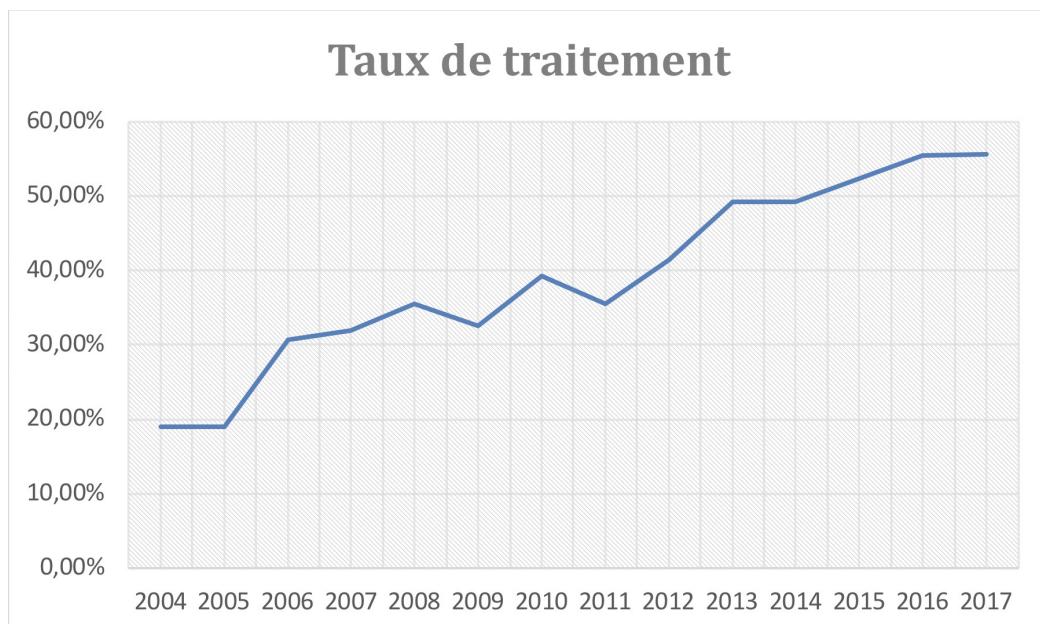
- 47 835 systèmes sont mis en place sur un objectif de 135.300, soit 35% ;
- 348 édicules sont réalisés sur un objectif de 160, soit 218%.

a. Evolution de l'accès



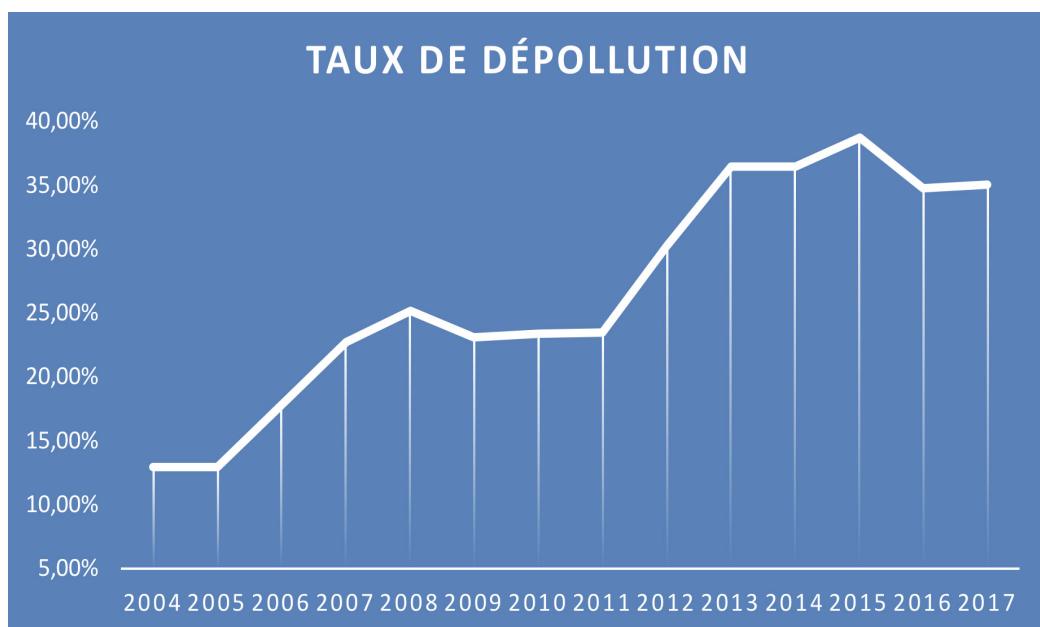
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'accès réalisé	56,7%	59,9%	61,9%	63,9%	63,4%	63,6%	63,1%	63,3%	62,4%	61,7%	66,9%	62,2%	66,5%	67,4%

b. Evolution du taux de traitement



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de traitement	19,0%	19,0%	30,7%	32,0%	35,6%	32,6%	39,2%	35,5%	41,5%	49,3%	49,3%	52,4%	55,4%	55,6%

c. Evolution du taux de dépollution



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de dépollution	13,0%	13,0%	17,8%	22,7%	25,2%	23,1%	23,4%	23,5%	30,3%	36,5%	36,5%	38,7%	34,8%	35,1%

3. Le Patrimoine des eaux usées en 2017

Villes	Réseau Collectif	Réseau Semi collectif	STAP EU	STAP Réhab	Branchts Collectif	Branchts Semi-Col.	STEP et Capacité de traitement		Edicule public	Ouvrage AA	SDB
	Km	Km	U	U	U	U	U	m ³ /j	U	U	U
Dakar et Rufisque	1 095,16	212	56	10	98 719	11 037	6	23 915	2	161 945	4
St Louis	84,00	-	7	1	7 316	-	1	600	-		-
Louga	72,20	-	6	2	4 447	-	1	2 000	-		-
Thiès	76,82	-	1	-	5 213	-	1	3 000	-	25 204	-
Kaolack	69,22	-	4	-	1 796	-	1	1 020	-		-
Saly	7,00	-	5	-	-	-	1	600	-		-
Mbour	26,18	-	3	-	1 486	-	1	1 600	153		1
Tivaouane	-	-	-	-	-	-	-	-	31		1
Diourbel	11,00	-	2	-	1 200	-	-	1 600	92		1
Mbacké	-	-	-	-	-	-	-	-	47		1
Dagana	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Matam	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Richard Toll	-	41,00	5	-	-	1 480	1	1 000	23		1
TOTAL ACQUIS	1 442	253	89	13	120 177	12 517	13	35 335	348	253 325	9

a. Le Patrimoine des eaux pluviales en 2017

Villes	Linéaire réseaux EP	STAP EP	Bassins
	km	U	U
Dakar et Rufisque	204	48	-
St Louis	32,4	14	-
Louga	8	1	-
Thiès	12	-	-
Kaolack	20	-	-
Saly	-	-	-
Mbour	7	-	-
Tivaouane	4	-	1
Diourbel	12	-	3
Mbacké	3	-	2
Fatick	8,00	1	-
Dagana	0,40	1	-
Matam	5,40	1	-
Richard Toll	20,00	3	1
Podor	4,00	1	-
Bambey	4,70	1	1
Touba	7,70	1	1
TOTAL ACQUIS	353	72	9

b. Evolution du périmètre assainie

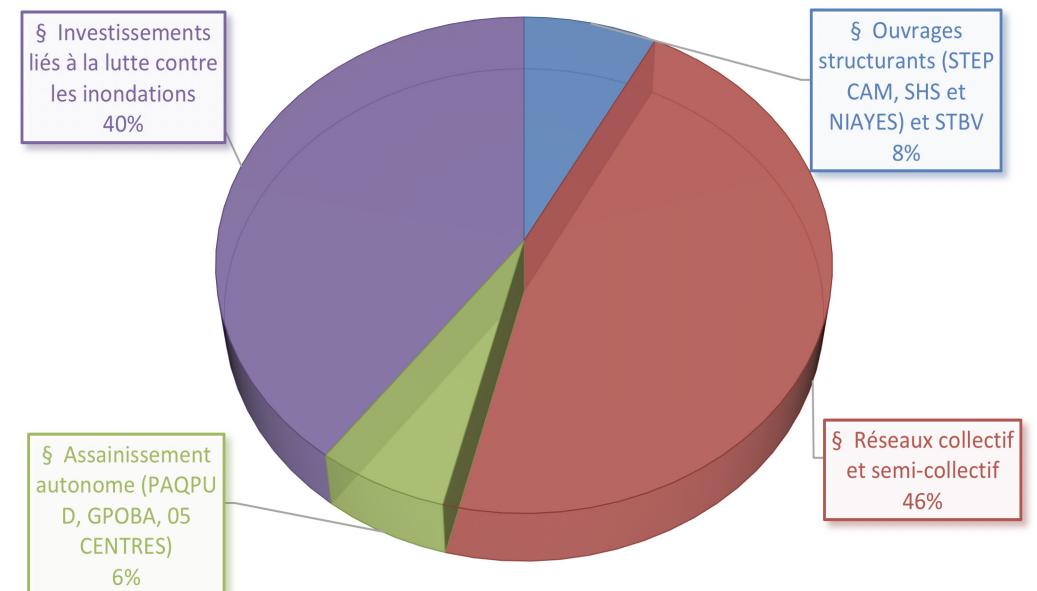
Entre 2005 et 2017, le périmètre de l'ONAS a évolué considérablement passant de 06 s à 17 villes assainies.

Villes du périmètre en 2005	Nombre	Villes du périmètre en 2017	Nombre
Dakar et Rufisque		Dakar et Rufisque	
Saint Louis		Saint Louis	
Louga		Louga	
Saly		Saly	
Kaolack		Kaolack	
	05	Thiès	
		Mbour	
		Tivaouane	
		Diourbel	17
		Mbacké	
		Fatick	
		Dagana	
		Matam	
		Richard Toll	
		Podor	
		Bambey	
		Ziguinchor	

4. Bilan des investissements sur l'assainissement entre 2005-2017

- Investissement global : **143,4 milliards dépensés** dont :
 - Ouvrages structurants (STEP CAM, SHS et NIAYES) et STBV : **11 Milliards FCFA** ;
 - Réseaux collectif et semi-collectif: **66 Milliards FCFA** ;
 - Assainissement autonome (PAQPUD, GPOBA, 05 CENTRES): **09 Milliards FCFA** ;
 - Investissements liés à la lutte contre les inondations : **57 milliards FCFA**.

RÉPARTITION DE L'INVESTISSEMENT GLOBAL



5. Analyse de la Situation financière et des charges d'exploitation

L'analyse porte sur les états financiers des exercices 2015 et 2016, ceux de 2017 étant estimés. Les états financiers de ce dernier n'étant pas produits lors de la rédaction du présent rapport.

a. Analyse du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	2015	2016	2017 estimé
Redevance assainissement	7 491 224 773	8 014 128 580	8 173 432 811
Branchements	451 397 005	336 902 165	315 688 522
Eaux épurées	655 694	2 731 817	8 664 507
Boues stabilisées	336 381	14 943 281	4 551 512
Station Traitement Boue de Vidange	27 881 971	20 202 671	29 700 416
Autres recettes	22 279 111	22 060 930	122 833 891
Total chiffre d'affaires	7 993 774 935	8 410 969 444	8 654 871 659

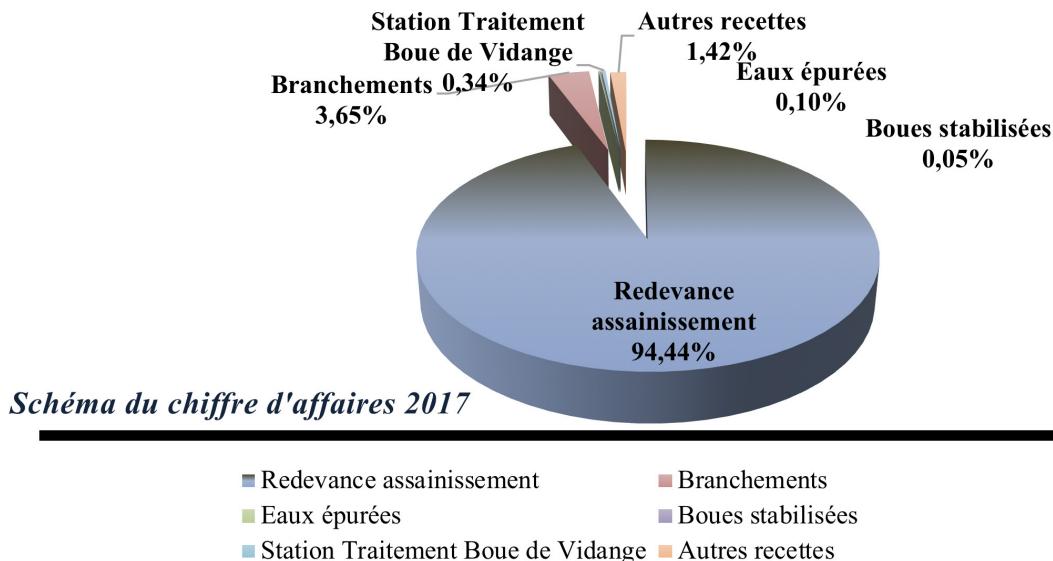


Figure 1: Répartition du chiffre d'affaires de l'ONAS en 2017

Le Chiffre d'Affaires est composé, de la redevance assainissement, des produits de branchements, des sous-produits (eaux épurées et boues stabilisées), des recettes des stations de traitement des boues de vidange et autres recettes. Il a connu une augmentation annuelle de 9% entre 2015, 2016 et 2017.

La redevance d'assainissement représente 91% du chiffre d'affaires sur la période.

La vente de sous-produits (eaux épurées et boues stabilisées) représente un niveau très faible des ressources de l'ONAS de même que les recettes issues de la gestion des stations de boue de vidange, environ 1% du chiffre d'affaires.

b. Analyse des charges décaissables

Charges décaissables	2015	2016	2017 estimé
Salaires permanents	2 274 460 592	2 767 998 541	2 271 035 329
Salaires prestataires	470 995 524	455 176 452	454 002 648
Opérations Pré Hivernales (OPH)	2 471 518 846	2 497 858 795	2 229 339 076
Villes religieuses	760 141 098	566 511 295	490 108 800
Électricité	1 131 972 137	1 158 115 717	1 100 198 313
Autres Services extérieurs A et B	4 671 862 189	4 713 126 341	4 735 651 502
Total charges décaissables	11 780 950 386	12 158 787 141	11 481 997 574

Les opérations sous-traitées représentent environ 40% des charges d'exploitation en 2017. Elles sont principalement composées des opérations pré-hivernales (OPH), des opérations d'assainissement des villes religieuses, des travaux de branchement et autres opérations de sous-traitance. Elles sont quasi constantes d'une année sur l'autre de 2015 à 2017.

Les charges de personnel sont le deuxième poste le plus important après la sous-traitance des activités d'exploitation des réseaux et stations, et représentent en 2017, 24 % des charges d'exploitation. Le salaire des prestataires représente 16% des charges de personnel.

Les charges d'électricité sont le troisième poste le plus important après les charges de personnel et représentent 10 % des charges d'exploitation en 2017.

c. Analyse du taux de couverture des charges par la redevance

Libellé	2015	2016	2017 estimé
Redevance assainissement	7 491 224 773	8 014 128 580	8 173 432 811
Total charges couvert par la redevance	8 780 950 386	9 658 787 141	10 123 997 574
Taux de couverture des charges d'exploitation par la redevance	85%	83%	81%

Le taux de couverture des charges d'exploitation par la redevance assainissement passe de 85 % en 2015, 83% en 2016 à 81 % estimé en 2017. Cette baisse en 2017 se justifie principalement par le fait que les subventions d'exploitation OPH ont été intégrées dans le calcul des charges couvertes par la redevance.

d. Analyse de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) théorique

Excédent Brut d'Exploitation	2015	2016	2017 estimé
Chiffre d'affaires	7 491 224 773	8 014 128 580	8 654 871 659
Subventions d'exploitation OPH	1 768 566 330	1 600 000 000	1 800 000 000
Subventions d'exploitation villes religieuses	760 141 098	566 511 295	500 000 000
Produits d'exploitation encaissés	10 019 934 216	10 180 639 875	10 954 871 659
Charges d'exploitation décaissables	11 780 950 386	12 158 787 141	11 481 997 574
Excédent Brut d'Exploitation théorique (EBE)	- 1 761 016 170	- 1 978 147 266	- 527 125 915

L'excédent brut d'exploitation, qui mesure la capacité de l'ONAS à faire face à ses charges décaissables à partir de ses revenus, est négatif sur toute la période, avec une moyenne de 1,4 M FCFA. Ceci signifie que les produits d'exploitation (redévance et subventions reçues) ne permettent toujours pas à l'ONAS de couvrir la totalité de ses charges opérationnelles décaissables.

- Contraintes majeures et orientations nécessaires pour une maîtrise des charges :
 - Contraintes majeures constatées : Ces principaux problèmes liés à ce déficit budgétaire continu ont pour origine :
 - La promotion tout azimut de l'assainissement collectif budgétivore en exploitation ;
 - La vieillesse du réseau entraînant des dépenses supplémentaires de réparation;
 - Les charges énergétiques trop importantes et non maîtrisées ;
 - La gestion en régie des ouvrages ne garantissant pas une efficience dans les dépenses ;
 - L'absence de ressources additionnelles et pérennes pour le financement de l'exploitation.
 - Orientations nécessaires pour une meilleure maîtrise des charges d'exploitation:
 - Augmentation des programmes de renouvellement du réseau;
 - Réduction des charges électriques par un développement du mixte énergétique (Réseau SENELEC couplé avec le solaire et les Turbine Biogaz) ;
 - La délégation de service pour la gestion des ouvrages par le privé ;
 - Le développement de technologies innovantes (OP, STBV de 3ième Génération avec production de Biogaz) avec le développement de la valorisation des sous-produits pour disposer de ressources supplémentaires.

6. Nouveaux axes de gouvernance du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement

a. Lettre de Politique Sectoriel pour le Développement (LPSD)

Le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène au Sénégal vient de définir une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) sur la période 2016-2025 qui est alignée :

- au plan global, au nouvel agenda pour l'atteinte des (ODD) en 2030 ;
- au plan régional, à la vision Africaine de l'eau définie par l'AMCOW à l'horizon 2025 ainsi qu'à la Déclaration de Ngor de l'AfricaSAN4 du 27 Mai 2015 sur l'hygiène et l'assainissement ;
- au plan national au Plan Sénégal Emergent (PSE) qui représente le cadre de référence pour le développement économique et social en 2035, dans un élan inclusif.

b. Rappel du décret avec le transfert des activités opérationnelles de la DA à l'ONAS

Un nouveau décret portant réorganisation du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a été soumis au conseil des Ministres le 23 mai 2018 pour son adoption. Ce nouveau décret consacre entre autres le transfert des activités opérationnelles de la DA à l'ONAS. Il nous confère à cet effet le développement des programmes d'investissement également en milieu rural.

7. Les perspectives par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD) 2030

a. Rappel des objectifs de développement durable (ODD) assignés à l'assainissement

L'objectif global de développement visé par la politique sectorielle sur la période 2016-2025, est de «contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable visant à garantir, à l'horizon 2030, l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement tout en assurant une gestion intégrée des ressources en eau». Aujourd'hui, les taux d'accès sont de 43% en milieu rural et 61% en milieu urbain. Ainsi, pour l'atteinte des ODD, les objectifs relatifs à l'assainissement qui sont visés sont :

- au moins 80% de taux d'accès amélioré à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, d'ici à 2025, et 100% de taux d'accès à des services gérés en toute sécurité d'ici à 2030 ;
- le taux de défécation à l'air libre [DAL] est nul en milieu urbain et atteint au plus 10% en milieu rural, d'ici à 2025 ;
- le taux de couverture en ouvrages d'assainissement fonctionnels au niveau des écoles et des structures de santé atteint au moins 90%, d'ici à 2025.

b. Feuille de route du secteur pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030

Concernant le Programme national sectoriel pour l'atteinte des ODD, la feuille de route pour la consolidation de ce programme est délinée suivant les 04 étapes ci-après :

- Validation de la situation de référence sur la base de l'enquête ANSD ;
- Actualisation du Programme d'investissement à l'horizon 2030 et des documents de stratégie ;
- Consolidation, présentation et validation du Programme Sectoriel de Développement ;
- Mobilisation de financement, mise en œuvre et suivi-évaluation.

8. Présentation des axes majeurs la stratégie de développement de l'ONAS :

- L'accélération des investissements pour soutenir le développement de l'accès ;
- Renforcement des infrastructures structurantes
- Développement durable de la promotion de l'assainissement autonome en milieu urbain et rural ;
- Développement de la chaîne de valeurs des boues de vidange ;
- Implication du secteur privé dans l'investissement et dans l'exploitation par :
 - Le développement des programmes d'investissement avec le modèle Partenariat Public Privé (PPP)
 - Délégations de service public
- recherche de financements durables pour la pérennisation des investissements ;
- la définition et l'application de politiques tarifaires pertinentes ;
- le développement de mécanismes innovants de financement ;
- l'optimisation des ressources pour assurer une couverture optimale des charges d'exploitation et de renouvellement des infrastructures ;
- la prise en compte différenciée des besoins des groupes vulnérables ;
- le passage à l'échelle dans le processus d'éradication de la défécation à l'air libre.



Cité TP SOM N°4 Hann - Dakar

Tél. : +221.33.859.35.35 / Fax : +221.33.832.35.31

N° Orange : 818 00 10 12

Email : onas@onas.sn

Suivez-nous sur :



www.onas.sn